



École du Val-des-Lacs
1420, boulevard des Ruisseaux
Mont-Laurier (Québec) J9L 0H6
Tél. : (819) 623-3137



Procès-verbal Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 9 septembre 2020

Lieu :

École du Val-des-Lacs

Heure :

19 h 15 à 19 h 45

Présences :

Poste	Nom	Présence	Groupe
1-	Maude Lajeunesse	X	Parents
2-	Jessica Lauzon		Parents
3-	Myriam Deslauriers	X	Parents
4-	Tania Paradis	X	Parents
5-	Julie Falardeau	X	Parents
1-	Chantal Fernet	x	Enseignante
2-	Karine Bélec	x	Enseignante
1-	Stéphanie Lépine	x	Service de garde
1-	Véronique Bolduc	x	Communauté
2-	Amélie Labelle	x	Communauté
7-			Employée de soutien
Est également à la table du conseil :			
	Mariève Dumoulin	x	Direction d'école

1-

Présence et quorum

La présidente, Maude Lajeunesse, ouvre la séance à 19 h 15, après avoir constaté que tous les membres ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

2-

Question du public

Fonctionnement des autobus : Plusieurs parents se demandent comment fonctionnent le transport par autobus des élèves. Mariève Dumoulin, directrice, explique les nouveaux règlements et réfèrent les parents à visiter le site de la CSSPN pour plus d'information.

Frais dîneur : Les frais de dîneur ont été remboursés. Donc, les frais de dîneur sur les états de compte sont les mêmes que l'année passée.

3-

Adoption de l'ordre du jour

007-CE
2020-2021
1

CONSIDÉRANT que Mme Mariève Dumoulin, directrice, a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 9 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement de l'école du Val-des-Lacs ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Myriam Deslauriers-Frappier il est résolu à l'unanimité ;

D'ADOPTER, l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 9 septembre 2020.

En y apportant les modifications suivantes : Ajout du point 8 d)
Demande de l'O.P.P.

4-

Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 17 juin 2020

007-CE
2020-2021
2

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique*, les membres du conseil d'établissement ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du

17 juin 2020, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente réunion;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Tania Paradis, il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER, tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2020.

5- *Suivis au procès-verbal*

Aucun

6- *Nomination*

007-CE
2020-2021
3

Mme Myriam Deslauriers-Frappier propose Maude Lajeunesse au siège numéro 1 du Conseil d'établissement, pour l'année scolaire 2020-2021. Mme Maude Lajeunesse accepte ;

Mme Maude Lajeunesse propose Tania Paradis au siège numéro 4 du Conseil d'établissement, pour l'année scolaire 2020-2021. Mme Tania Paradis accepte ;

Mme Tania Paradis propose Julie Falardeau au siège numéro 5 du Conseil d'établissement, pour l'année scolaire 2020-2021. Mme Julie Falardeau accepte ;

Monsieur Bobby Bourgeois-Aubin a donné sa lettre de démission du conseil d'établissement, pour l'année scolaire 2020-2021 ; dont une copie est versée en annexe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Mme Maude Lajeunesse, est nommée présidente du Conseil d'établissement pour l'année 2020-2021 pour un an seulement.

Mme Myriam Deslauriers-Frappier, est nommée vice-présidente du Conseil d'établissement pour l'année 2020-2021.

Les représentantes du personnel enseignant, pour l'année scolaire 2020-2021, seront mesdames Karine Bélec et Chantal Fernet.

Il n'y a pas de représentante des employés de soutien pour l'année scolaire 2020-2021.

La représentante du service de garde sera Mme Stéphanie Lépine.

La représentante du comité de parent est Madame Maude Lajeunesse et la substitut est Madame Myriam Deslauriers-Frappier.

7- *Correspondance*

Aucune

8- *Les Rapports et la reddition de comptes*

a) *Rapport de la présidente*

- Rapport annuel du CÉ 19-20

Mme Mariève Dumoulin, directrice, explique le rapport annuel du CÉ 2019-2020 qui a été adopté lors de l'assemblée du conseil d'établissement du 17 juin 2020.

b) *Rapport de la directrice*

- Organisation scolaire 20-21

Mme Mariève Dumoulin, directrice, présente l'organisation scolaire de l'école du Val-des-Lacs pour l'année scolaire 2020-2021.

- Planification flottante

Mme Mariève Dumoulin, directrice, nous informe qu'il n'y a aucune planification flottante qui a été demandée, à ce jour.

9- *Travaux du conseil*

- a) Campagne de financement/suggestion

Aucune campagne de financement n'est prévue, à ce jour.

Quelques suggestions a été apportées : marché de Noël pour le service de garde, diner pizza et souper pizza.

b) Calendrier des rencontres

007-CE
2020-2021
4

- CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement doit établir son calendrier de travail prévoyant au moins cinq (5) séances ;
- CONSIDÉRANT** que Mme Mariève Dumoulin, directrice ont élaboré une proposition de calendrier de travail pour le conseil d'établissement de l'école du Val-des-Lacs ;
- CONSIDÉRANT** que cette proposition de calendrier de travail tient compte des rencontres du conseil d'administration ;
- CONSIDÉRANT** que cette proposition de calendrier de travail tient compte des rencontres du comité de parents, permettant ainsi à notre représentante d'y assister sans compromettre sa participation à nos travaux et éventuellement, notre quorum ;
- CONSIDÉRANT** que ce calendrier ne comprend que les séances ordinaires publiques :
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Maude Lajeunesse, il est résolu à l'unanimité :
- D'ADOPTER** pour les travaux de notre conseil d'établissement, le calendrier de travail 2020-2021, tel que proposé par Mariève Dumoulin, directrice, dont une copie est versée en annexe au procès-verbal pour en faire partie intégrante ;
- DE MANDATER** Mme Mariève Dumoulin, directrice, pour qu'une copie bien présentée du calendrier des séances ordinaires du conseil d'établissement 2020-2021 de l'école du Val-des-Lacs soit préparé.

Rencontres prévues les :

6 octobre 2020

1^{er} décembre 2020

2 février 2021

9 mars 2021

4 mai 2021

1^{er} juin 2021 à 18 h 00

c) Règles de régie interne

007-CE
2020-2021
5

- CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement de l'école du Val-des-Lacs, doit établir ses règles de Régie interne ;
- CONSIDÉRANT** que le projet, tel que déposé, contient les règles souhaitées par les membres du conseil d'établissement ;
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Myriam Deslauriers-Frappier, il est résolu à l'unanimité ;
- D'ADOPTER** la règle de régie interne du conseil d'établissement de l'école du Val-des-Lacs ; une copie est jointe en annexe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante ;

10- *Nouvelles des enseignants*

École St-Jean-l'Évangéliste : Les élèves s'adaptent très bien aux nouvelles règles sanitaires pour la COVID-19.

École St-Joachim : Les mesures pour la COVID-19 est en place et les élèves s'adaptent très bien. Le port du masque est obligatoire et tous les élèves le portent.

11- *Nouvelles du service de garde*

Aucune

12- *Nouvelles du représentant de la communauté*

Aucune

13-

Nouvelles du comité de parents

Aucune - Le comité de parents aura lieu le 22 septembre 2020.

14-

Levée de la séance

007-CE

2020-2021

6

Considérant

que l'ordre du jour est épuisé ;

En conséquence,

sur proposition de Myriam Deslauriers-Frappier, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée de la séance ordinaire du 9 septembre 2020, à 19 h 45.

Mariève Dumoulin
Directrice

Maude Lajeunesse
Présidente